Calendrier des collectes 2026

Municipalité des Cèdres

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
			31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

D	L	M	M	J	V	S
1	1	2	3	4	5	6
2 3	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
1 11	12	13	14	15	16	17
2 3 18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Légende

- Déchets domestiques
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Feuilles mortes et résidus verts
- Objets volumineux
- Cartons et surplus de matières recyclables
- Sapins naturels
- Branches — Secteurs 1 2 3

Bac de matières recyclables, matières organiques et déchets domestiques

Les bacs doivent être en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte. Pour la réparation ou le remplacement d'un bac endommagé, ou pour obtenir un bac à une nouvelle adresse, veuillez nous contacter au 450 452-4651, poste 221.

Collecte spéciale des objets volumineux (chauffe-eau, électroménagers, meubles, matelas, baignoires, cuvettes de toilette, jouets de grande taille, etc.)

La collecte s'effectue le quatrième mercredi de chaque mois. **Ne sont pas considérés comme des objets volumineux** : surplus de déchets domestiques, matériaux de constructions, rénovations, branches, gazon, feuilles, etc.

Cartons et surplus de matières recyclables

La collecte des surplus de matières recyclables s'effectue deux (2) fois par année, soit en janvier et en juillet. Il est désormais possible de déposer toutes autres matières recyclables acceptées à côté du bac roulant, à condition que ces dernières soient déposées dans des sacs transparents prévus à cet effet. Les boîtes de carton doivent être démontées et placées à côté du bac roulant.

Feuilles mortes et résidus verts

Les résidus acceptés lors de ces collectes : **herbes, feuilles, gazon, résidus de jardin et de plates-bandes ainsi que les retailles de haie.** Les branches, souches, bûches et la terre sont interdits. La collecte des feuilles mortes a lieu trois fois (3) par année : une fois au printemps et deux fois à l'automne. Il est important de placer les sacs de papier ou contenants au chemin avant 7 h le jour de la collecte.

Sapins de Noël

La collecte de sapins naturels, effectuée par le Service des travaux publics, débutera le 5 janvier. Votre sapin doit être dépourvu de toutes décorations.

Collecte et déchiquetage de branches

Les collectes de branches s'effectuent deux (2) fois par année, soit en juin et en octobre. Les branches doivent être déposées au plus tard la veille de la collecte. L'extrémité avec le diamètre le plus large doit être orientée vers la rue. Le diamètre de la branche ne doit pas dépasser 10 cm (4 po). Les branches doivent être regroupées et empilées sur une hauteur maximale de 1 m (3,2 pi) et une longueur n'excédant pas 4 m (13,2 pi). Elles ne doivent pas être attachées. Les bûches, souches, pierres, racines, arbustes et résidus verts ne sont pas acceptés.

Secteur 1
propriétés situées entre le fleuve Saint-Laurent et le canal Soulanges

Secteur 2
propriétés situées entre le canal Soulanges et l'autoroute 20

Secteur 3
propriétés situées au nord de l'autoroute 20

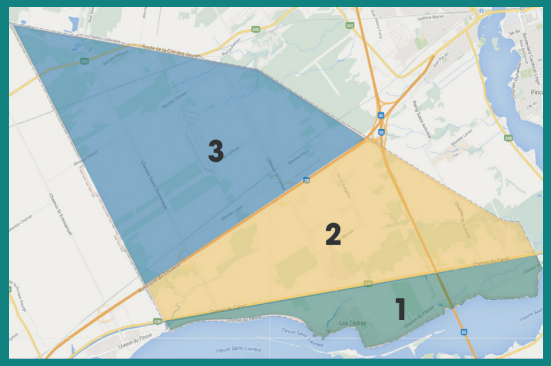

Réseau des écocentres

Tricycle est un outil intelligent et facile à utiliser qui permet à tous les citoyens de la MRC de faire une gestion responsable de leurs matières résiduelles.

www.tricycle-mrcvs.ca